



## UN SYSTÈME AGROALIMENTAIRE DURABLE

POUR

UNE RÉGION ET DES COMMUNAUTÉS  
EN SANTÉ



*Mémoire présenté à la  
Commission sur l'avenir de l'agriculture  
et de l'agroalimentaire québécois*

Mars 2007

Rédaction : Céline Poissant

Collaboration : Claude Bégin, Alain Coutu, Louise Desjardins, Monique Ducharme,  
Suzanne Fortin, Chantal Lalonde, Lise Ouellet

Mise en pages : Marie-Josée Charbonneau

On peut se procurer une copie de ce document en communiquant avec la :

Direction de santé publique et d'évaluation  
Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière  
245, rue du Curé-Majeau  
Joliette (Québec) J6E 8S8  
Tél. : 450 759-1157, poste 4268  
Télec. : 450 759-5149

Dépôt légal :

ISBN : 978-2-921672-36 -8(version imprimée)  
978-2-921672-37-5 (PDF)

Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Premier trimestre 2007

# INTRODUCTION

---

La mise en place de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois témoigne de l'existence de préoccupations et de situations problématiques dans ces domaines. Elle montre que le Gouvernement du Québec l'a reconnu et a souhaité y réfléchir de façon approfondie et systématique, avec tous les acteurs concernés, afin d'y trouver les solutions les plus adéquates, pour le bénéfice de l'ensemble de la société québécoise. La Direction de santé publique et d'évaluation (DSPE) de l'Agence de la santé et des services sociaux (ASSS) de Lanaudière et la Table des partenaires du développement social de Lanaudière (TPDSL) tiennent à transmettre à la Commission le fruit de leurs propres réflexions sur ces questions, issues des démarches concernant la sécurité alimentaire qu'elles ont menées conjointement au cours des dernières années.

D'entrée de jeu, la DSPE de Lanaudière et la TPDSL tiennent à souligner que l'amélioration de l'état de santé de la population lanauoise ne peut être dissociée de la recherche de solutions efficaces et

**Une population est considérée en situation de sécurité alimentaire quand :**

*« Chacun a, à tout moment, les moyens tant physiques qu'économiques d'accéder à une alimentation suffisante pour mener une vie active et saine; les aliments sont produits et distribués d'une manière respectueuse des processus naturels et, par conséquent, durable; la consommation et la production d'aliments reposent sur des valeurs sociales qui sont à la fois justes, équitables et morales; l'aptitude de chacun à acquérir des aliments est garantie; les aliments proprement dits sont satisfaisants sur le plan nutritionnel et acceptables sur les plans personnel et culturel; les aliments sont obtenus d'une manière qui respecte la dignité humaine. » (OMS, 2005)*

De plus, les individus doivent avoir accès à « une information simple et fiable qui confère des habiletés et qui permet de faire des choix alimentaires éclairés ». (Ordre professionnel des diététistes du Québec, 1996)

durables aux multiples problèmes qui affectent les différents maillons du système agroalimentaire québécois. En effet, comme le reconnaît le document de consultation de la Commission, une crise profonde affecte de multiples façons le monde agricole : concentration des fermes, revenus inadéquats pour les producteurs, augmentation du stress et de la détresse psychologique, inaccessibilité des fermes pour la relève, dévalorisation du métier, épidémies animales, etc. De plus, d'autres problèmes liés au secteur agroalimentaire touchent plus largement toute la société québécoise : augmentation importante des maladies chroniques liées à l'alimentation, conséquences environnementales de certaines pratiques agricoles, difficile cohabitation entre agriculteurs et néo-ruraux, etc. Pour la DSPE de Lanaudière et la TPDSL, ces situations ne s'expliquent pas seulement par des choix

techniques ou organisationnels spécifiques, qui seraient sans rapport les uns avec les autres et qui nécessiteraient essentiellement des solutions à la pièce. Elles semblent, au contraire, découler d'un modèle qui oriente le comportement d'une part importante des acteurs concernés.

Sur la base des résultats de récentes recherches et études évaluatives réalisées dans Lanaudière, et inspirées par leurs efforts de concertation intersectorielle régionale autour de la sécurité alimentaire (voir documents annexés à ce mémoire), la DSPE de Lanaudière et la TPDSL proposent l'adoption d'un autre modèle agroalimentaire. Celui-ci devrait constituer le fil conducteur d'une politique agricole et agroalimentaire visant des objectifs équilibrés de durabilité économique, environnementale, sociale

Dans leur démarche de concertation intersectorielle régionale autour de la sécurité alimentaire, la DSPE de Lanaudière et la TPDSL ont trouvé pertinent et utile de reprendre les cinq aspects de cette problématique distingués par Équiterre : *l'accès aux aliments, la qualité des aliments, la diversité des aliments, la pérennité du système agro-alimentaire et la capacité de prise en charge citoyenne*<sup>1</sup>. Cette orientation facilite la compréhension et le partage d'une vision large du concept entre les différents acteurs régionaux concernés.

et culturelle, aussi bien que le développement des communautés. Les prochaines pages seront donc consacrées à démontrer comment ces orientations nouvelles, garanties d'une véritable « *vision renouvelée de l'agriculture et de l'agroalimentaire* », pourraient traverser l'ensemble des différents thèmes abordés dans le document de consultation de la Commission. En cette époque de productivisme économique et de mondialisation des marchés, il apparaît nécessaire de rappeler que l'agriculture et l'agroalimentaire devraient servir d'abord et avant tout à nourrir notre population.

## 1. LES BESOINS ALIMENTAIRES DE LA POPULATION

---

Par rapport au reste du Québec, la population de Lanaudière se distingue par une évolution démographique bien particulière, en croissance depuis quelques années. Dans sa partie nord (MRC de D'Autray, Joliette, Matawinie et Montcalm), bien qu'en croissance, la population connaît un vieillissement rapide et se caractérise par une faible scolarité, des revenus plus faibles et beaucoup de pauvreté. Quant à la population de la partie sud (MRC des Moulins et de L'Assomption), qui concentre plus de la moitié de la population lanaudoise (55 %), sa croissance connaît un certain ralentissement, elle est plus jeune que l'ensemble de la région, mais on y constate aussi un vieillissement rapide, et elle présente des revenus supérieurs à la moyenne régionale.<sup>2</sup>

Au chapitre des problèmes de santé liés à l'alimentation, en 2003, une proportion non négligeable de cette population évaluait négativement la qualité de ses habitudes alimentaires, trois personnes sur dix

**La qualité des aliments** fait référence à la nécessité d'une nourriture saine et nutritive permettant de mener une vie active et de maintenir la santé à long terme. Cela implique la sécurité sanitaire des aliments à court terme et à long terme, ainsi qu'une valeur nutritive adéquate, mais également la disponibilité d'une variété suffisante de ceux-ci, afin de permettre un régime alimentaire équilibré.<sup>5</sup>

avaient un problème d'excès de poids (33,3 % des Lanaudois et 35,7 % des Lanaudoises affirmaient présenter de l'embonpoint, contre 29,3 % des Québécois et 33,4 % des Québécoises<sup>3</sup>), et les maladies de l'appareil circulatoire et les cancers constituaient les principales causes de décès de la population.<sup>4</sup> Par ailleurs, en 2007, on évalue à 48 000 le nombre des Lanaudoises et des Lanaudois qui vivent des situations d'insécurité

alimentaire associées à des difficultés économiques (inquiétude de manquer de nourriture, manque de nourriture, qualité et diversité limitées des aliments consommés). Plusieurs de ces personnes doivent fréquenter des organismes d'aide alimentaire pour se nourrir et nourrir leur famille.

Dans le cadre de leurs démarches en vue de développer une concertation régionale autour de la sécurité alimentaire, la DSPE de Lanaudière et la TPDSL n'ont pas abordé les besoins alimentaires de la population en fonction du marché présent et futur qu'ils représentent. Leurs préoccupations premières n'étaient pas de l'ordre du développement d'un secteur économique, bien que cette dimension constitue un des volets du développement durable, et bien que l'agriculture et l'industrie agroalimentaire représentent un secteur d'activité important pour la région. C'est plutôt la perspective du développement durable et du développement des communautés, adoptée et promue par la DSPE de Lanaudière et la TPDSL, qui a orienté ces démarches. Aujourd'hui la plupart des acteurs conviés à cette démarche soutiennent l'importance — à la fois économique, environnementale, sociale et culturelle — de privilégier une production alimentaire locale et régionale visant d'abord à répondre aux besoins des populations locale et régionale.

Par ailleurs, pour la DSPE de Lanaudière et la TPDSL, il faut aussi mobiliser les acteurs du secteur agricole et agroalimentaire pour qu'ils s'associent aux démarches de lutte à la pauvreté et de sécurité alimentaire, en vue de trouver des solutions locales concertées. Il s'agit de renforcer la solidarité entre les divers secteurs d'activités qui composent les communautés locales et régionales.

Quant aux façons de s'attaquer aux problèmes de santé liés à l'alimentation qui touchent toutes les couches de la société, et quant au rôle qu'il faut attribuer au secteur agricole et agroalimentaire à cet égard, les initiatives concertées sont toujours privilégiées par la DSPE de Lanaudière et la TPDSL. Il faut, par exemple, arriver à mettre à profit les connaissances nouvelles acquises sur les liens entre l'alimentation et la santé, en poursuivant la sensibilisation des consommateurs par des moyens ayant fait leurs preuves : médias, campagnes et événements comme les *Journées nationales du goût et des saveurs*, etc. Il faut également encourager l'orientation de la recherche et du développement, dans le secteur agroalimentaire, vers des solutions simples qui répondent aux besoins particuliers et aux contraintes d'une population manquant de temps pour cuisiner. À cet égard, on peut noter que les découpes de viande et les légumes prêts à l'emploi rejoignent davantage l'approche des « aliments sains » promue par la santé publique que la gamme des superaliments du type nutraceutiques qui semblent soulever un certain engouement dans l'industrie agroalimentaire et auprès d'une partie des consommateurs. Alors que l'intervention de la santé publique vise entre autres le développement de connaissances et d'habiletés chez les consommateurs (notions de nutrition et savoir cuisiner à partir d'aliments sains et de base), ces nouveaux « aliments miracles » risquent de se situer à contre-courant.

La question des environnements alimentaires plus favorables est également au centre des efforts de la santé publique, et une concertation en ce sens est amorcée, notamment auprès des municipalités, du secteur privé, du milieu scolaire et du milieu communautaire. Il s'agit de modifier les environnements physiques, économiques, sociaux et organisationnels afin de rendre les choix alimentaires sains plus attrayants et plus faciles pour les consommateurs de tous les âges et de tous les milieux.

Pour ce qui est de l'approvisionnement alimentaire de la planète, ces perspectives de marché devraient

**La diversité des aliments** reflète la nécessité d'un système alimentaire suffisamment varié pour permettre de satisfaire les préférences alimentaires de tous, afin de respecter les normes sociales et culturelles, ainsi que la dignité humaine. En tant que composantes essentielles de la santé et du bien-être humain, les aliments et les systèmes alimentaires se doivent de refléter la diversité culturelle et sociale de l'humanité.<sup>6</sup>

être envisagées avec prudence, compte tenu des difficultés que connaissent déjà plusieurs producteurs dans le contexte de la mondialisation économique. L'approche du développement durable et du développement des communautés suggère plutôt d'envisager ces marchés en tant que possibilités secondaires, et davantage pour des productions spécifiques au Québec. La même logique devrait conduire les consommateurs à ne pas choisir des aliments importés en raison de leur prix plus bas,

mais plutôt quand il s'agit d'aliments qui ne peuvent être produits sous les conditions climatiques du Québec.

En résumé, nous suggérons de :

- 3 Soutenir les initiatives et les campagnes sociétales telles les *Journées nationales du goût et des saveurs* qui permettent de sensibiliser la population à une saine alimentation d'origine locale et régionale.
- 3 Mettre sur pied des programmes d'éducation grand public à la préparation des aliments qui favorisent le développement des habiletés culinaires de base et aussi afin de rétablir une culture culinaire qui s'apprécie sur l'utilisation des produits locaux.
- 3 Légiférer afin de mieux encadrer la publicité et la promotion faites par l'industrie alimentaire, de manière à privilégier les aliments sains et les aliments de base.

- 3 Interdire toute publicité destinée aux enfants.
- 3 Offrir aux enfants des écoles primaires, des cours sur la saine alimentation accompagnés d'ateliers culinaires, conformément aux politiques alimentaires mises en œuvre par le MELS et les écoles.
- 3 Pour les personnes à faibles revenus, dans le cadre de la lutte à la pauvreté, faciliter l'accès économique aux aliments de base, notamment des fruits et des légumes frais et le lait.
- 3 Soutenir la mise en place, dans les établissements scolaires, de politiques alimentaires locales, dans le cadre d'une approche globale et concertée (École en santé).
- 3 Promouvoir l'achat d'aliments cultivés au Québec et, de préférence, par des modes de production écologiques.

## 2. LA PRODUCTION AGRICOLE

---

Dans Lanaudière, l'agriculture occupe une place importante, parmi les autres secteurs d'activité économique. Elle génère, en 2002, 37 % du produit intérieur brut (PIB) de la région, soit 16 millions \$, alors que la zone agricole occupait 34 % du territoire municipalisé et était répartie à travers les six MRC. Les productions agricoles lanaudoises sont variées : élevages, céréales, production maraîchère; une quarantaine de productions différentes en tout. Toujours en 2002, elles étaient le fruit du travail de 2 500 productrices et producteurs exploitant 1 750 fermes. L'agriculture lanaudoise fournissait également 3 900 emplois.<sup>7</sup> À noter : dans les prévisions du MAPAQ pour 2005<sup>8</sup>, plusieurs de ces données se situent à la baisse. Par exemple, on évalue que, trois ans plus tard, il restera 1 624 fermes et que l'activité agricole fournira 3 200 emplois.

Au cours des dernières années, quelques situations particulières ont marqué l'agriculture lanaudoise, dont l'abandon de la culture du tabac et celle des concombres. Les principaux acheteurs avaient décidé de s'approvisionner désormais dans des pays où ils étaient produits à meilleur marché. Dans l'ensemble, cependant, les agriculteurs lanaudois connaissent des problèmes qui s'apparentent à ceux des autres producteurs agricoles québécois. Plusieurs sont associés à la mondialisation des marchés : concentration des acheteurs et des fermes, hausse du coût des intrants (terres, énergie, engrais) et des investissements exigés pour la protection de l'environnement mais baisse du prix des produits agricoles, forte capitalisation et fort endettement mais revenu net à la baisse, accès aux fermes difficile pour la relève, épidémies dans certaines productions animales, etc.

Réfléchir à l'avenir possible de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois dans une perspective de développement durable des communautés, c'est réfléchir à une orientation différente pour le système agroalimentaire québécois. C'est donc réfléchir au contenu de la future politique agricole et agroalimentaire dont pourrait se doter le Québec. Il apparaît alors opportun d'envisager d'y inclure la notion de multifonctionnalité de l'agriculture. Ainsi, cette dernière ne devrait pas être considérée seulement comme une activité économique visant à produire des marchandises. Il faudrait reconnaître qu'elle remplit aussi des fonctions telles : l'amélioration de l'alimentation et de la santé, l'occupation du territoire, la conservation de l'environnement et des paysages et l'offre locale d'emplois. Comme l'affirme Patrick Mundler<sup>9</sup> :

*« (...) la reconnaissance du caractère multifonctionnel de l'agriculture oblige à considérer autrement le type d'agriculture que l'on va juger performante, et notamment à pondérer l'apport d'une exploitation en termes de tonnes de lait, de viande ou de céréales, par ses apports en termes de développement rural, d'aménités environnementales, de contribution à l'emploi local ou à la cohésion sociale.*

Dans le cadre de ces réflexions portant sur l'orientation à donner au système agroalimentaire québécois, il faudrait porter une attention particulière à la possibilité de recourir à l'agriculture pour produire de l'énergie (biocarburants et éthanol, par exemple)? Cette avenue, beaucoup mise de l'avant dans l'actualité et intéressant un certain nombre d'agriculteurs, semble très peu compatible avec la préoccupation pour la sécurité alimentaire. En effet, on a vu récemment la population mexicaine manifester massivement contre l'augmentation du prix des tortillas (base de leur alimentation), consécutive à celle du maïs américain, dont les producteurs visent de plus en plus la production d'éthanol. Plus près de nous, ce sont les éleveurs de porcs qui sont aussi confrontés à l'augmentation de leurs coûts de production, le maïs étant un ingrédient majeur de l'alimentation de cet animal. Par ailleurs, la production d'énergie à partir de l'agriculture n'apparaît pas nécessairement plus justifiable d'un point de vue environnemental. Il est loin d'être certain que cette solution contribuera positivement à la réduction des gaz à effet de serre. Le contraire est plutôt appréhendé. De plus, l'empreinte écologique de cette solution semble, à priori, défavorable à une telle utilisation de l'agriculture.

Toutefois, nous devons continuer à rechercher des solutions alternatives au pétrole, car il semble probable qu'il y aura un « pic pétrolier » (« peak oil »), c'est-à-dire un point où la production de pétrole passera de la croissance à la décroissance). Il semble également probable que ce phénomène aura des effets sur la sécurité alimentaire des populations. Ainsi que le démontrent certains auteurs comme Dale Allen Pfeiffer<sup>10</sup> et G. Daniel Bednarz<sup>11</sup>, notre mode de vie et la santé publique pourront être compromis à moyen terme parce que le système agroalimentaire est très dépendant du pétrole, et pas seulement pour le transport des aliments vers les marchés où ils sont vendus et pour le fonctionnement des machineries agricoles. Par exemple, beaucoup de pesticides et d'engrais sont à base de pétrole. On peut noter aussi que, dans le système agroalimentaire qui prévaut aux États-Unis, il faut dix kilocalories d'énergie pour produire une kilocalorie livrée au consommateur. La situation est similaire chez nous.

Bref, pour toutes sortes de raisons, l'agriculture multifonctionnelle devrait être d'abord locale et elle devrait, de plus en plus, se consacrer en priorité à des productions visant à nourrir les populations locale, régionale, provinciale et nationale.

En résumé, nous suggérons de :

- 3 Doter le Québec d'une nouvelle politique agricole et agroalimentaire s'inscrivant dans une perspective de développement durable des communautés.
- 3 Reconnaître dans cette politique une place centrale à la notion de multifonctionnalité de l'agriculture.
- 3 Accorder de l'aide financière à l'agriculture en fonction de critères liés à la multifonctionnalité : contribution à la qualité de l'alimentation, au maintien de la santé, à l'occupation du territoire, à la conservation de l'environnement et des paysages, à l'offre locale d'emplois, etc.
- 3 Encourager la biodiversité au sein des exploitations agricoles; c'est-à-dire encourager les producteurs à ne plus mettre « tous leurs œufs dans le même panier » en se consacrant à une production unique.
- 3 Soutenir davantage l'agriculture biologique et la recherche dans ce domaine.
- 3 Dans une approche intersectorielle et en concordance avec la Politique de la ruralité, élaborer des programmes faisant appel aux ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du Développement technologique et de l'Innovation, et de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, afin de favoriser le développement d'entreprises agricoles et agroalimentaires à petite

échelle. Outre la production et la rentabilité économique, ces entreprises devraient viser la réinsertion sociale de personnes exclues et la revalorisation de terres agricoles abandonnées. Ces projets devraient être soutenus par les organismes de développement local et régional.

3 Mettre sur pied trois groupes de recherche multidisciplinaires et intersectoriels, rattachés au MAPAQ, afin de développer une expertise qui permettra de prendre une position plus éclairée et d'ajuster les pratiques agricoles face à trois problématiques en émergence :

- les effets possibles sur la sécurité alimentaire de la population québécoise, à court, moyen et long termes, de la production d'éthanol à partir de l'agriculture;
- les effets possibles, à court, moyen et long termes, du « pic pétrolier » sur la sécurité alimentaire de la population québécoise;
- les effets possibles, à court, moyen et long termes, des changements climatiques sur les pratiques agricoles et sur la sécurité alimentaire de la population québécoise.

### 3. LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE \_\_\_\_\_

Dans Lanaudière, la part occupée par la transformation alimentaire par rapport à l'ensemble du secteur agroalimentaire est relativement peu importante. Ainsi, en 2002, l'agriculture lanaudoise se classait au quatrième rang en importance à l'échelle provinciale. Par contre, la transformation réalisée dans la région ne représentait que 3 % des recettes de vente du Québec, et elle procurait seulement 3 % des emplois dans ce domaine. Plus concrètement, on comptait 72 entreprises vouées exclusivement à la transformation dans Lanaudière, et ce nombre augmente à 150 quand on y ajoute les producteurs agricoles qui font également la transformation de leurs produits. Les principaux produits transformés sont les fromages fins, les boissons alcoolisées, les légumes et la volaille.<sup>12</sup>

Une évolution de ce type d'activité est cependant observée dans la région, et elle se traduit par une augmentation du nombre de produits transformés. Cette évolution s'explique en bonne partie par les efforts déployés par des organisations telles le Centre d'innovation en transformation des aliments de Lanaudière (CITAL), le CIEL (Carrefour industriel et expérimental de Lanaudère) et le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL). De plus, il est probable que l'ouverture prochaine d'un Centre collégial de transfert de technologie en biologie végétale permettra de bonifier encore l'offre de produits transformés.

Les entreprises de transformation lanaudoises connaissent des problèmes particuliers, liés notamment à leur petite taille. Cette caractéristique fait qu'elles ont peu accès à la technologie de pointe. De plus, elles sont situées relativement loin des centres de décision stratégique que constituent les distributeurs et elles disposent de peu de lieux de distribution de leurs produits, mis à part les chaînes d'alimentation.

Dans une perspective de développement durable des communautés et de sécurité alimentaire, il apparaît pertinent de vouloir encourager la transformation locale des aliments produits dans une région. Les consommateurs pourraient ainsi payer moins cher pour certains produits prêts pour la consommation. Cependant, quand elle est réalisée à trop petite échelle, la transformation est plutôt coûteuse et pas nécessairement rentable pour les entreprises. Quant aux consommateurs, ils ont tendance à considérer plusieurs de ces produits comme des produits de luxe qu'ils achètent davantage pour les offrir en cadeau.

Malgré tout, la possibilité de transformer localement les aliments produits localement confère une plus grande autonomie à l'égard des marchés extérieurs. De plus, cette orientation réduit les « kilomètres alimentaires », c'est-à-dire le trajet parcouru par les aliments de base avant qu'ils se retrouvent finalement dans les épiceries de la région, après avoir été transformés à l'extérieur de la région. Cette orientation a donc un impact positif sur l'environnement. La transformation contribue également au développement économique et social des communautés, car cette activité fournit de l'emploi, et ils sont plus qualifiés.

En résumé, nous suggérons de :

- 3 Assouplir la réglementation afin de favoriser la transformation locale (souvent plus artisanal) des aliments.
- 3 Développer un système d'information et d'étiquetage afin de renseigner les consommateurs sur la provenance des aliments, de manière à ce qu'ils puissent choisir, s'ils le désirent, de privilégier les aliments transformés localement ou régionalement.
- 3 Soutenir financièrement la recherche et le développement portant sur la transformation des aliments en fonction des besoins alimentaires de la population.
- 3 Soutenir le développement, dans les régions, de divers lieux de distribution (kiosques, marchés publics permanents ou itinérants, etc.) où les consommateurs pourront avoir accès facilement aux produits transformés localement ou régionalement.

## 4. LA DISTRIBUTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

---

Dans le modèle agroalimentaire actuel, la distribution alimentaire, qui s'occupe d'acheminer les aliments des producteurs et des transformateurs vers les consommateurs, passe principalement par les commerces de détail. À ce chapitre, Lanaudière se positionne au sixième rang en importance au Québec en termes de recettes. De plus, les 6 400 emplois offerts par les commerces de détail alimentaires dans la région représentaient, en 2002, 31 % de tous les emplois du secteur agroalimentaire. Par ailleurs, en ce qui concerne la restauration, les 7 200 emplois de ce type que comptait Lanaudière la même année représentaient 35 % de l'ensemble des emplois du secteur agroalimentaire.<sup>13</sup>

La plupart des commerces de détail alimentaires, et certains restaurants, sont eux-mêmes intégrés aux quelques réseaux centralisés qui s'occupent de les approvisionner. Leurs entrepôts et centres de distribution se situent à l'extérieur de Lanaudière, voire même à l'extérieur de la province. Cela signifie que les produits agricoles lanaudois (et parfois même les produits transformés dans Lanaudière) peuvent parcourir de grandes distances avant d'être ramenés sur les tablettes des épiceries de la région. À ce moment, il est rarement possible pour les consommateurs de choisir en priorité, malgré tout, les aliments produits dans leur région, car l'étiquetage de ces produits ne les renseigne pas à ce sujet. Et cela, sans compter les coûts environnementaux découlant du transport sur de grandes distances.

Pour que la distribution alimentaire s'inscrive dans une perspective de développement durable des communautés, et pour qu'elle puisse assurer la sécurité alimentaire des populations, à moyen et à long termes, il faudrait qu'elle s'oriente vers le plus grand rapprochement possible entre les producteurs d'aliments et les consommateurs. C'est ce qu'on appelle les « circuits courts » de distribution. En plus

de réduire les coûts écologiques associés au transport, ceux-ci permettent d'assurer aux produits une plus grande fraîcheur et une plus grande qualité.

Au plan social, les circuits courts de distribution permettent aux citoyens de soutenir davantage les entreprises agricoles et agroalimentaires de leur région. Toutefois, pour que ce type de préoccupation et de responsabilisation se répande chez les consommateurs, il est nécessaire de développer et de poursuivre des campagnes de sensibilisation. Celles-ci doivent encourager l'achat local d'aliments frais et, à la base, revaloriser les aliments, afin qu'ils ne soient plus considérés et traités comme des marchandises comme les autres. En outre, il faut informer plus largement les consommateurs des effets à long terme (écologiques, sociaux et économiques) de leurs choix, quand ils privilégient l'achat à bon marché d'aliments dans des magasins à grande surface à escomptes.

**L'accès aux aliments** fait référence à la disponibilité physique des aliments, qui doit être adéquate, stable et assurée, ainsi qu'à l'accessibilité économique de ces aliments pour tous les citoyens.<sup>14</sup>

Dans le même esprit de favoriser les circuits courts, une attention particulière doit également être accordée à la distribution des aliments biologiques produits au Québec pour qu'ils soient davantage accessibles aux consommateurs québécois. En effet, un récent article de Réginald Harvey<sup>14</sup>, dans *Le Devoir* affirmait que la croissance de la demande pour le bio avait été comblée, au sein des grandes chaînes alimentaires, par des produits importés, en raison des « conditions d'approvisionnement assez strictes » fixées par les chaînes. Cela aurait amené les producteurs bio québécois à se tourner vers les marchés extérieurs, de telle sorte que la majorité de leurs produits sont maintenant exportés, alors que la majorité des aliments bio consommés au Québec sont importés.

En résumé, nous suggérons de :

- 3 Soutenir la création d'une entreprise de distribution chargée essentiellement de distribuer au Québec les produits alimentaires québécois.
- 3 Soutenir plus particulièrement la distribution au Québec des produits biologiques du Québec.
- 3 Réglementer l'importation de produits alimentaires, en leur imposant éventuellement une taxe spéciale.
- 3 Promouvoir les produits alimentaires locaux en soulignant davantage leur fraîcheur et leur valeur nutritionnelle. Ne pas les développer seulement ou principalement comme des produits du terroir (plus rares et plus cher) destinés à des marchés de niche (clientèle privilégiée ou clientèle occasionnelle désirent offrir ces produits en cadeau).
- 3 Diversifier les réseaux de distribution et soutenir les réseaux alternatifs (kiosques à la ferme, marchés publics permanents ou itinérants, agriculture soutenue par la communauté, etc.).
- 3 Mettre en place un cadre normatif afin de privilégier l'achat local de produits alimentaires en milieu institutionnel (écoles, centres hospitaliers, etc.).
- 3 Encourager les entreprises de restauration à privilégier le recours à des produits alimentaires locaux et le savoir-faire régional en matière agroalimentaire.
- 3 Assurer la pérennité de la campagne sociétale de promotion de la saine alimentation qui a lieu en février-mars, en collaboration avec l'ensemble des secteurs de l'agroalimentaire, de la santé, du scolaire et des municipalités, incluant l'événement « *Fruits et légumes en vedette* ».
- 3 Ranimer les *Journées annuelles du goût et des saveurs* en été ou pendant la période des récoltes, en collaboration avec l'ensemble des secteurs de l'agroalimentaire, de la santé, du scolaire et des municipalités. Cette campagne destinée au grand public vise l'éducation sur les aliments en valorisant surtout les produits locaux.

## 5. LE COMMERCE EXTÉRIEUR DE PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES

---

Les produits agricoles et agroalimentaires de la région de Lanaudière ne sont pas tous destinés au marché lanaudois, ni même au marché québécois. Bien que des données régionales précises ne soient pas disponibles, il est certain qu'une partie de cette production est destinée à l'exportation : des fruits et légumes, du porc, de la volaille, des produits de l'érable, etc. À cet égard, beaucoup de producteurs agricoles se sont laissés tenter par les promesses économiques de la mondialisation.

Pour leur part, la DSPE de Lanaudière et la TPDSL se préoccupent davantage de la *pérennité du système agroalimentaire*. Celle-ci constitue l'un des cinq aspects de la sécurité alimentaire telle qu'abordée dans leur démarche concertée auprès des divers partenaires régionaux de l'agroalimentaire.

Guidées par cette perspective de pérennité du système agroalimentaire qui rejoint leur préoccupation fondamentale pour le développement durable et le développement des communautés, la DSPE de Lanaudière et la TPDSL considèrent qu'avant de viser le commerce extérieur, l'agriculture et l'agroalimentaire devraient avoir pour objectif principal de nourrir, par ordre de priorité, les populations locale, régionale, provinciale et nationale. Cette perspective dépasse la notion de « sécurité alimentaire », même quand on opte pour une définition large de celle-ci. Elle rejoint alors le concept de « souveraineté alimentaire ».

**La pérennité du système agroalimentaire** fait référence à la nécessité pour celui-ci de procurer des aliments de qualité, diversifiés, en quantité suffisante pour tous, en tout temps. La sécurité alimentaire exige du système agroalimentaire qu'il ait un caractère durable, c'est-à-dire qu'il puisse répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Cela nécessite donc que le système agroalimentaire maintienne la santé des écosystèmes ruraux, la fertilité des sols agricoles et qu'il limite sa dépendance aux fluctuations économiques et politiques extérieures.<sup>16</sup>

Dans l'état actuel des choses, comme le met en évidence le document de consultation de la CAAAQ, « *l'économie du Québec est relativement dépendante des marchés extérieurs, tant pour sa consommation que pour sa production de produits alimentaires* »<sup>17</sup>. Cette situation

**La souveraineté alimentaire** est le droit des populations et des États à définir leurs propres politiques agricoles et alimentaires pour l'approvisionnement de leurs marchés régionaux et nationaux, sans que celles-ci causent préjudice aux agricultures d'autres pays. Elle met en place les conditions permettant la prise en compte et un meilleur contrôle des impacts sociaux, économiques et environnementaux de la production alimentaire sur les milieux locaux et les populations.<sup>18</sup>

permet difficilement de contribuer substantiellement aux objectifs de développement durable des communautés, de sécurité alimentaire – comprenant la pérennité du système agroalimentaire –, et de souveraineté alimentaire. De plus, plusieurs produits alimentaires importés, souvent offerts à bas prix, n'ont pas été produits selon les

mêmes exigences réglementaires (notamment agroenvironnementales) que les produits agricoles québécois. Cela accentue la difficulté des producteurs québécois à offrir des produits concurrentiels.

Il faut rappeler que le fait de se nourrir constitue l'un des besoins de base de la population, avec ceux de se loger, de se vêtir et d'être en sécurité. Plusieurs organisations, comme l'Union des consommateurs, ajoutent également qu'il s'agit d'un droit, reconnu internationalement au sein de l'ONU. Notons que l'association québécoise a jugé nécessaire de faire la promotion de ce droit dans une charte à laquelle les individus et les organisations sont invités à adhérer. En tant que secteurs d'activités consacrés à la production d'aliments, l'agriculture et l'agroalimentaire doivent d'abord

permettre de nourrir adéquatement la population. Plus encore, le système agroalimentaire doit contribuer à ce que la population soit en situation de sécurité alimentaire, telle que définie précédemment et en tenant compte aussi des cinq aspects que sont l'accès aux aliments, leur qualité, leur diversité, la pérennité du système agroalimentaire et la capacité de prise en charge citoyenne.

Bref, on ne peut plus espérer résoudre les questions sur l'importation et l'exportation des aliments en faisant fi de cette perspective à long terme, qu'il s'agisse des produits de l'agriculture ou des produits transformés. Pour ce faire, tous les acteurs concernés devront se doter d'une lecture commune des enjeux actuels et accepter de prendre en compte tous les défis qu'ils supposent. Ils devront également partager une même volonté de contribuer à la résolution de ces questions pour le mieux-être de la population, des entreprises et des gouvernements.

En résumé, nous suggérons de :

- 3 Intégrer à la nouvelle politique agricole et agroalimentaire du Québec le principe de la souveraineté alimentaire, et en faire même un objectif majeur accompagné de mesures concrètes.
- 3 Encourager et subventionner davantage l'agriculture destinée aux marchés local, régional, provincial et national que celle qui vise l'exportation.
- 3 Imposer des exigences supplémentaires aux produits alimentaires importés : information sur leur provenance, leur mode de production (pesticides employés, utilisation d'OGM, etc.)
- 3 Développer un système d'étiquetage qui permette aux consommateurs de faire des choix plus éclairés : provenance précise des aliments, modes de production, etc.

## 6. LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

---

La pérennité du système agroalimentaire nécessite en tout premier lieu, c'est-à-dire au tout début de la chaîne agroalimentaire, le maintien de l'activité agricole. Pourtant, celle-ci n'apparaît pas assurée comme le démontrent les données du document de consultation de la CAAAQ, puisque les programmes de formation agricole connaissent une baisse marquée des inscriptions. Si le nombre d'inscriptions dans les programmes de transformation alimentaire et dans ceux de l'hôtellerie et de la restauration peut sembler plus encourageant, à moyen terme, on peut se demander d'où viendront les aliments transformés au Québec et ceux qui seront servis dans les restaurants et les hôtels.

Rappelons que, dans Lanaudière, les prévisions du MAPAQ pour 2005 annonçaient une baisse du nombre d'emplois en agriculture, de 3 900 (donnée pour 2002) à 3 200. À l'instar d'autres régions rurales, en plus de la diminution régulière du nombre de fermes, Lanaudière fait face à des problèmes de recrutement et de rétention de main-d'œuvre agricole, et aux difficultés qu'affrontent les jeunes de la relève quand ils espèrent s'établir en agriculture. De même, malgré les possibilités d'emploi dans ce domaine, les programmes de formation agricole offerts par le Cégep régional de Lanaudière connaissent des baisses d'inscription importantes depuis quelques années.

Effectivement, le métier d'agriculteur semble plus difficile que jamais, et notamment au niveau psychologique, pour ceux qui persistent à vouloir en vivre. C'est ce que montrait l'enquête de la Coop

Une étude réalisée en 2004 et 2005 par la DSPE de Lanaudière, en collaboration avec le CINBIOSE de l'UQAM, laissait entendre que des producteurs maraîchers de la région avaient eux-mêmes tendance à décourager leurs enfants de reprendre leurs fermes.<sup>20</sup> La même étude montrait aussi comment les producteurs maraîchers en étaient venus à ne plus pouvoir se passer d'une main-d'œuvre étrangère, principalement mexicaine, pour arriver à faire faire tous les travaux manuels aux champs nécessités par leurs productions.<sup>21</sup> Plusieurs d'entre eux avaient affirmé, dans le même sens que la CAAAQ, que les conditions particulières du travail agricole (travail physique dur, emploi saisonnier, longues heures de travail, faible rémunération, etc.) décourageaient les jeunes et les personnes sans emploi de se diriger dans ce domaine.

Fédérée<sup>19</sup> rendue publique juste avant les premières tournées de consultation de la CAAAQ : 73,5 % des répondants se disaient régulièrement stressés, 50,9 % présentaient un niveau élevé de détresse psychologique, et 5,7 % avaient sérieusement pensé à mettre fin à leurs jours au cours des douze derniers mois. Tous ces taux étaient supérieurs à la moyenne de la population. En plus, la majorité des producteurs interrogés déploraient le manque de reconnaissance sociale auquel ils se sentaient confrontés. On peut supposer que, si des données régionales à ce chapitre étaient disponibles, on observerait

possiblement une intensité comparable de ces problèmes psychologiques chez les agriculteurs lanaudois. D'ailleurs, l'étude lanaudoise de 2005 mettait déjà en évidence la dévalorisation du métier d'agriculteur ressentie par les producteurs rencontrés.<sup>22</sup>

Comment pourrait-on s'attaquer à ces problèmes cruciaux dans une perspective de développement durable et de développement des communautés, et sans perdre de vue que l'agriculture et l'agroalimentaire devraient viser prioritairement à nourrir la population locale et à assurer sa sécurité alimentaire? On peut penser qu'une stratégie intégrée, mobilisant les acteurs clés (les coordonnateurs des programmes agricoles et agroalimentaires des Cégep et des écoles secondaires concernées, les organisations agricoles comme l'UPA et l'Union paysanne, le MAPAQ, le MESS, le MAMR, le MELS, les CLD, les Carrefour jeunesse emploi, etc.) et visant plusieurs cibles simultanément, pourrait porter fruit.

Pour la DSPE de Lanaudière et la TPDSL, il faut poursuivre les actions déjà amorcées en ce sens. Il faut également en initier de nouvelles, en tablant par exemple sur des expériences novatrices comme celles que l'on observe dans la MRC de la Matawinie, en lien avec la démarche citoyenne des Universités de pays, inspirée de la France.

En résumé, nous suggérons de :

- 3 Développer, avec tous les acteurs concernés, des stratégies nationales et régionales pour revaloriser le métier d'agriculteur.
- 3 Faciliter l'accès aux terres en friche pour une relève agricole porteuse de projets novateurs basés sur une agriculture de proximité à plus petite échelle et soucieuse de l'environnement, sur la transformation artisanale, sur la vente directe, etc.
- 3 Évaluer la possibilité d'ajuster le contenu de la formation agricole offerte dans les diverses institutions d'enseignement, en intégrant dans les programmes de chacune des théories et pratiques basées sur un modèle différent de celui de l'agriculture intensive. Évaluer, notamment, la possibilité d'offrir dans plus qu'un cégep (actuellement, celui de Victoriaville) une formation centrée spécifiquement sur l'agriculture biologique.
- 3 Intégrer des notions de base en nutrition à la formation du personnel des services alimentaires et de la restauration, afin de leur permettre d'offrir des aliments sains en portions adéquates et en utilisant le plus possible des produits régionaux.
- 3 Mettre en place des services de Formation continue pour les cuisiniers en emploi.

## 7. L'AGRICULTURE, L'AGROALIMENTAIRE ET L'ENVIRONNEMENT

---

Dans une perspective de développement durable, la dimension environnementale est fondamentale. Le réseau québécois de la santé publique, dont fait partie la DSPE de Lanaudière, porte depuis longtemps une attention particulière aux liens entre l'agriculture, la santé et l'environnement. De plus, dans Lanaudière, la TPDSL intègre depuis toujours, parmi ses membres, les acteurs régionaux du secteur environnemental, notamment le Conseil régional de l'Environnement de Lanaudière, de même que ceux de l'agriculture et de l'agroalimentaire et bien d'autres.

Comme l'a déjà affirmé la DSP de la Mauricie et du Centre-du-Québec dans son propre mémoire déposé en février à la Commission, il faut reconnaître d'emblée les efforts déployés depuis plusieurs années afin de développer au Québec une agriculture plus respectueuse de l'environnement, notamment le Règlement sur les exploitations agricoles, le Plan agroenvironnemental de fertilisation et la lutte intégrée contre les ennemis des cultures. Dans Lanaudière, des ressources régionales ont contribué à la mise en œuvre de ces mesures, et plus particulièrement les six clubs conseils en agroenvironnement qu'on y trouve. Il va de soi que la protection de l'environnement en milieu rural fait maintenant partie du quotidien des agriculteurs, toutefois la situation pourrait être encore améliorée à divers niveaux. Certaines des améliorations à rechercher sont d'ordre administratif ou réglementaire, d'autres sont plutôt d'ordre technique. À un niveau plus fondamental, par contre, un changement de paradigme ou de modèle agroalimentaire serait susceptible d'éliminer au départ une grande part des problèmes environnementaux générés par les pratiques agricoles actuelles. C'est une tout autre façon d'envisager la question environnementale.

D'abord, si on aborde la situation en fonction du modèle agroalimentaire qui prévaut, on abordera les problèmes à la pièce et, pour chacun d'eux, on cherchera une ou des solutions réglementaires ou techniques spécifiques. Par exemple :

- 3 Pour que s'exercent plus efficacement les **responsabilités des secteurs agricole, industriel et municipal face à la protection de l'environnement**, on peut revoir le partage de certaines d'entre elles. Par exemple, au chapitre de l'aménagement du territoire en vue d'y organiser les activités humaines et de régir la localisation des entreprises à risque, on pourra souhaiter que les municipalités acquièrent davantage de pouvoir. Elles pourraient ainsi exiger des ajustements susceptibles de rendre plus compatibles des activités qui le semblent peu au départ. Par exemple, elles pourraient exiger d'un producteur de porc souhaitant développer ses installations à proximité d'un établissement agrotouristique qu'il adopte l'élevage sur litière afin de générer moins d'odeurs.
- 3 En ce qui concerne **la gestion des déjections animales**, on devrait questionner les épandages de lisier en automne, et plus particulièrement sur les cultures de maïs. Comme il n'y a plus de plantes pour utiliser immédiatement les engrais organiques dans ces champs et que les récoltes se font souvent tard en automne, il y a possibilité de lessivage de l'engrais laissé au sol par les pluies hivernales ou le dégel. Cette situation peut entraîner une augmentation de l'azote ammoniacale dans l'eau, ce qui rend sa désinfection plus difficile. Par exemple, la rivière L'Assomption et ses principaux tributaires ont connu dans le passé des élévations parfois très importantes des concentrations en azote ammoniacal.
- 3 Pour **contrer les inconvénients de la gestion des fumiers liquides**, on peut préconiser le recours à des techniques comme l'utilisation de toitures sur les structures d'entreposage, connues pour réduire le volume des déjections ainsi que les odeurs dans le milieu environnant. Cependant, il apparaît encore plus efficace de favoriser la gestion sur litière, qui fournit aussi un compost de

qualité. Pour Lanaudière, cette méthode pourrait être particulièrement intéressante, vu que la région comporte beaucoup de sols légers et sablonneux faibles en matière organique.

- 3 Parmi les **meilleures pratiques agronomiques à mettre en place**, on peut mentionner surtout la culture basée sur un travail minimal des sols ainsi que l'utilisation minimale des pesticides, basée sur des objectifs de production optimale plutôt que maximale. Le travail minimal des sols a démontré son efficacité à réduire l'érosion des sols ainsi que le lessivage du phosphore et d'autres engrais. Quant à la production maximale à tout prix, elle a montré que les derniers gains de pourcentage de production s'obtiennent au prix d'une augmentation de la pollution environnementale. Par contre, un objectif de production optimale peut conduire à obtenir un meilleur coût de production. L'utilisation minimale des pesticides est un moyen d'atteindre cet objectif, et elle consiste à y recourir seulement quand c'est nécessaire et au meilleur moment possible. Il faut l'associer à des moyens comme le dépistage au champ et la rotation des cultures.
- 3 Par ailleurs, il faudrait poursuivre la recherche sur les mesures agroenvironnementales visant à **contrer la pollution des eaux** découlant de techniques de production ayant été par le passé encouragées par l'État (par l'entremise de ses experts-conseils), dont le drainage des terres agricoles. Ainsi, les bandes riveraines n'empêchent pas la pollution diffuse par les engrais lessivés par les pluies, car ils sont entraînés directement vers les cours d'eau par les tuyaux de drainage. La pollution des eaux souterraines par les nitrates est également un problème récurrent, notamment dans les régions comme Lanaudière où on trouve beaucoup de sols légers.
- 3 L'utilisation des **plantes génétiquement modifiées** devrait être bien davantage contrôlée qu'elle l'est présentement, pour prévenir ses effets possibles sur l'environnement aussi bien que sur la santé de la population québécoise. Ainsi que le recommandait le Conseil de la science et de la technologie en 2002<sup>23</sup>, il faudrait notamment soutenir la recherche indépendante sur « *l'évaluation environnementale, sanitaire et socio-économique des plantes transgéniques (incluant la sylviculture) dans le domaine agroalimentaire* ». Il faudrait également mettre en place un Observatoire « *ayant pour principal mandat d'assurer les activités de veille sur tous les enjeux reliés aux biotechnologies alimentaires* ». De plus, comme le laissait entendre l'Institut national de santé publique du Québec en 2001<sup>24</sup>, l'État devrait s'appuyer davantage sur le principe de précaution dans son approche de réglementation concernant les aliments génétiquement modifiés.

Par ailleurs, si on opte au départ pour un changement de modèle agroalimentaire ou un changement fondamental des orientations en ce domaine, une amélioration globale devrait en découler au chapitre de la préservation de l'environnement. Il s'agirait, en quelque sorte, de revoir le pourquoi du système agroalimentaire avant de s'attaquer au comment. Ainsi, la société québécoise pourrait d'abord opter pour l'adoption d'un modèle agroalimentaire davantage fondé sur le développement durable, le développement des communautés, la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire. Pour ce faire, elle pourrait inciter ses agriculteurs à nourrir prioritairement les populations locale, régionale et nationale plutôt qu'à poursuivre des objectifs de productivité maximale afin d'être le plus possible compétitifs sur les marchés mondiaux. L'agriculture non intensive et à petite échelle devrait donc être préconisée et soutenue. Parmi les effets positifs pour l'environnement :

- 3 L'encouragement d'une agriculture plus locale aurait pour effet de contribuer davantage à la **réduction des gaz à effet de serre**, notamment par la diminution du transport des aliments sur de longues distances. Selon les dernières données canadiennes, en effet, le transport est l'une des principales sources de gaz à effet de serre, et il représente 25 % du total des émissions. Par contre, il ne faut surtout pas supporter une production accrue de maïs pour faire de l'éthanol. En plus de nécessiter l'utilisation d'hydrocarbures pour le travail de la terre et les récoltes, cette culture est connue pour être très polluante en terme d'érosion des sols et d'utilisation de pesticides.
- 3 Le soutien à l'établissement de jeunes agriculteurs désireux de s'installer sur des terres en friche pour y cultiver de nouveaux produits, en pratiquant notamment une agriculture biologique fondée sur le compagnonnage des variétés, pourrait contribuer à assurer le **maintien et la croissance de la biodiversité** sur le territoire agricole.

Toutefois, compte tenu du fonctionnement actuel du système agroalimentaire, le passage vers un modèle davantage basé sur le développement durable et le développement des communautés pourrait d'abord s'appuyer sur le principe de l'écoconditionnalité et se traduire par une approche plus positive et plus valorisante des bonnes pratiques agroenvironnementales, plutôt que sur une approche coercitive. Les agriculteurs seraient ainsi soutenus financièrement (récompensés) pour les bons gestes qu'on les incite à poser, plutôt qu'obligés à supporter seuls la charge financière de ces pratiques et pénalisés quand ils ne se conforment pas aux normes.

En résumé, voici quelques suggestions générales :

- 3 Intégrer, dans la prochaine politique agricole et agroalimentaire du Québec, le principe déjà connu de l'« écoconditionnalité », et y associer celui de la « socioconditionnalité », c'est-à-dire une approche encourageant un arrimage plus étroit des activités agricoles et agroalimentaires aux autres activités et aux valeurs de la population québécoise.
- 3 Intégrer le principe de précaution dans la prochaine politique agricole et agroalimentaire du Québec, et l'appliquer au regard de toutes les technologies nouvelles, comme les OGM et les nanotechnologies, susceptibles d'avoir des impacts négatifs à moyen et long terme sur l'environnement.

En résumé, voici quelques suggestions plus spécifiques :

- 3 Doter les municipalités de moyens supplémentaires afin de leur permettre d'exiger certains ajustements (par exemple l'élevage sur litière) de la part des producteurs souhaitant établir ou développer des élevages intensifs dans des zones agricoles sensibles où, par exemple, des activités agrotouristiques sont déjà en place.
- 3 Supporter le financement de toitures sur les structures d'entreposage, et encourager le compostage, ainsi que les modes de gestion qui réduisent les odeurs tout en augmentant la quantité de matière organique des sols (comme la gestion sur litière).
- 3 Promouvoir et supporter les cultures basées sur un travail minimal des sols et l'utilisation minimale des pesticides.
- 3 Permettre que soient assurées les portions de récoltes qui font l'objet de nouvelles techniques de culture moins polluantes.
- 3 Mettre en place un observatoire ayant pour principal mandat d'assurer les activités de veille sur tous les enjeux reliés aux biotechnologies alimentaires.
- 3 Supporter financièrement la recherche indépendante sur l'évaluation environnementale, sanitaire et socio-économique des plantes transgéniques dans le domaine agroalimentaire.

## 8. LA SANTÉ ET LES PRÉOCCUPATIONS DES CONSOMMATEURS

---

Comme le document de consultation de la commission le montre bien, les préoccupations des consommateurs en matière de santé liée à l'alimentation ne se limitent pas à la satisfaction de leurs besoins nutritifs et à la nécessité de remplacer les aliments trop gras, trop sucrés ou trop salés par des aliments sains peu transformés. Les consommateurs, alertés par des résultats de certaines études diffusées dans les médias, expriment de plus en plus d'inquiétudes associées aux modes de production des aliments. De leur côté, les producteurs ont tendance à y réagir négativement, jugeant souvent que ces craintes sont peu fondées, étant donné toutes les normes auxquelles ils doivent se plier. Ainsi, on observe souvent une levée de boucliers, de part et d'autre. Les uns supportent mal que les consommateurs ne leur fassent pas confiance et qu'ils osent prétendre leur dicter comment faire leur métier et mener leur entreprise. Ils sont exaspérés, notamment, de se faire traiter constamment de pollueurs. Les autres déplorent qu'on ne leur reconnaisse pas la légitimité de questionner le fonctionnement d'un système dont ils font les frais de diverses façons : financièrement (achat des aliments, subventions versées à l'agriculture, etc.), par leur santé, etc.

**La capacité de prise en charge** citoyenne se réfère non seulement à la capacité économique des citoyens de prendre en charge leur alimentation, mais également à l'accès des citoyens à des informations simples et fiables permettant de faire des choix alimentaires éclairés. La capacité de prise en charge des citoyens fait également référence à la capacité associative des citoyens et à leur capacité de dépasser le rôle de consommateur en investissant les différents maillons de la chaîne agroalimentaire afin de prendre en main leur sécurité alimentaire individuelle et collective.<sup>25</sup>

Entre les deux groupes, des acteurs plus « objectifs » tentent de proposer des solutions qui soient à l'avantage de tout le monde. À l'avantage, en fait, du bien commun plutôt que des intérêts propres à des groupes particuliers. Dans Lanaudière, on peut considérer que la DSPE et la TPDSL jouent parfois ce rôle, en poursuivant leurs missions respectives, et beaucoup dans le cadre particulier de leurs démarches conjointes en faveur de la sécurité alimentaire régionale.

Il n'y a pas si longtemps, soit en 2004, une autre commission gouvernementale tenait des audiences publiques afin de faire le point sur les *Nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire*. La DSPE de Lanaudière avait alors déposé un mémoire dans lequel étaient abordées notamment les limites des mesures de traçabilité, d'inspection et d'étiquetage des aliments, au regard de son mandat de prévention des problèmes de santé. Prévenir un problème de santé, en effet, cela signifie fondamentalement travailler « en amont » pour empêcher qu'il survienne, et non seulement mettre en place des mesures qui permettront de « limiter les dégâts » quand, tôt ou tard, les problèmes surviendront. Appliquer le « principe de précaution » consiste à suspendre les pratiques et l'utilisation de substances suspectées d'avoir pour effet de compromettre la santé. En fait, en vertu du modèle prévalant, le système agroalimentaire fonctionne plutôt selon le principe contraire, si bien que beaucoup de pratiques continuent d'avoir cours tant que, comme le précise le document de consultation de la Commission, « l'état de la recherche sur ces questions ne permet pas de démontrer les effets des caractéristiques propres à l'environnement agroalimentaire sur l'incidence des maladies chroniques ».

De façon générale, agir en amont en matière de santé liée à l'alimentation consiste, d'une part, à faire des campagnes de promotion visant à inciter les consommateurs à préférer des aliments reconnus comme étant sains et nutritifs. D'autre part, c'est aussi prendre tous les moyens disponibles pour contribuer à assurer que ces aliments soient pleinement sains et nutritifs, c'est-à-dire qu'ils ne soient

pas contaminés par des bactéries ou des substances chimiques compromettant la santé. Ça pourrait être, par exemple, recommander la modification ou l'abandon de pratiques jugées responsables de ce genre de contamination. Pour ce faire, une approche intersectorielle concertée devrait encore être privilégiée. Il faudrait, en ce sens, accorder une place importante à la dimension santé dans la future politique agricole et agroalimentaire du Québec, et arrimer cette nouvelle politique avec celles d'autres ministères ayant un rôle à jouer sur ces questions, comme le ministère de la Santé et des Services sociaux, celui de l'Éducation, des Loisirs et des Sports, etc.

En résumé, nous suggérons de :

- 3 Accorder une place importante à la dimension santé dans la nouvelle politique agricole et agroalimentaire du Québec.
- 3 Inciter le gouvernement canadien à réévaluer ses normes quant aux limites permises de résidus de pesticides dans les produits alimentaires et quant à la variété des pesticides permis, à la lumière des normes plus restrictives qui prévalent dans plusieurs autres pays.
- 3 Exiger auprès de Santé Canada que soit assuré un contrôle plus étroit des nouvelles technologies développées et intégrées dans les modes de production et de transformation des aliments (par exemple, les OGM, les nanotechnologies, la moléculature, etc.), afin de prévenir les risques possibles, à moyen et long terme, sur la santé.
- 3 Mettre en place un système d'inspection visant à mieux contrôler, à leur arrivée, la conformité des produits alimentaires importés aux normes canadiennes.
- 3 Poursuivre des recherches portant sur la contamination des aliments par des substances comme les hormones de croissance et les antibiotiques utilisés dans l'élevage des animaux et les pesticides employés dans les cultures, et développer davantage d'autres recherches sur les méthodes alternatives d'élevage et de culture qui ne feraient pas appel à ces substances.
- 3 Mettre en place au Québec, sans attendre la participation des autres provinces, un étiquetage obligatoire des produits alimentaires contenant des OGM. Ce système d'étiquetage devrait viser également les viandes provenant d'animaux nourris avec des OGM.
- 3 Mettre en place des incitatifs fiscaux pour inciter davantage les entreprises de restauration et d'hôtellerie à contribuer activement à promouvoir de saines habitudes alimentaires chez leurs clients, en privilégiant notamment l'utilisation d'aliments frais produits localement.
- 3 Poursuivre, auprès de la population générale et aussi en collaboration avec les milieux de l'enseignement, les campagnes d'information et les mesures d'éducation à la nutrition afin d'habiliter les consommateurs de tous âges à connaître et se familiariser avec la provenance et les modes de production des aliments et à bien comprendre les étiquettes concernant le contenu nutritif par rapport à leurs propres besoins.
- 3 Investir davantage dans le domaine de la promotion de la santé, dans le but notamment de :  
1) promouvoir et soutenir le développement d'environnements favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes alimentaires; et de 2) promouvoir des normes sociales favorables à l'adoption et au maintien de saines habitudes alimentaires.<sup>26</sup>
- 3 Sensibiliser les producteurs, les transformateurs et les distributeurs afin qu'ils se rallient aux objectifs nutritionnels visés.<sup>27</sup>

## 9. LA RURALITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

---

L'importance de l'activité agricole dans la région de Lanaudière a été déjà soulignée dans la deuxième partie de ce mémoire, de même que sa difficile évolution au cours des dernières années (relève, ressources humaines, dévalorisation) dans la sixième partie. Toutefois, la région n'est pas exclusivement agricole ni même rurale. Au contraire, sa croissance démographique, surtout en ce qui concerne la banlieue est et nord-est de l'Île de Montréal, prend plutôt la forme d'un étalement urbain qui exerce une pression sur les zones agricoles. En outre, la construction annoncée d'un pont reliant l'autoroute 25 à l'Île de Montréal est considérée par certains groupes comme un élément susceptible d'augmenter encore cet étalement urbain. En lien avec cette annonce, la Fédération de l'UPA de Lanaudière, par exemple, se préoccupe de la préservation de la zone verte, étant donné que les terres qui entourent Montréal sont parmi les meilleures (fertilité et climat) du Québec. Par ailleurs, les agriculteurs lanaudois, comme ceux des autres régions, ont connu des épisodes de cohabitation plus difficile avec les néo-ruraux.

En général, des solutions à ces problèmes semblent être recherchées et souvent trouvées au cas par cas. Toutefois, la tenue de la présente Commission est une occasion privilégiée de réfléchir globalement à l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire, un avenir étroitement associé à celui de la ruralité. D'ailleurs, le document de consultation de la Commission fait très bien ressortir certains enjeux majeurs en ces domaines, dont plusieurs ont été abordés dans les précédentes parties du présent mémoire : dévitalisation de certains territoires, surspécialisation des exploitations agricoles, problèmes de main-d'œuvre et de relève en agriculture, difficile cohabitation entre les usages de la ruralité et de l'urbanité ainsi qu'entre des activités économiques différentes, difficulté de sauvegarder le potentiel agricole, etc.

Par ailleurs, il est intéressant que la Commission ait pris en compte, dans son diagnostic général, les nouvelles perspectives de développement dans l'agriculture et l'agroalimentaire, et qu'elle ait ouvert la porte au concept de multifonctionnalité en agriculture, que la DSPE de Lanaudière et la TPDSL jugent fort pertinent (voir partie 2). Tous ces éléments, rappelons-le, cadrent parfaitement avec leur approche de développement durable et de développement des communautés en vue d'assurer la sécurité alimentaire de la population.

Cela dit, quelques questions demeurent tout de même en suspens. Par exemple, il apparaît nécessaire de s'interroger sur la gestion du local et du régional en fonction des besoins locaux et régionaux, et sur la façon de l'articuler à toutes les stratégies de décentralisation mises de l'avant par l'État. Par exemple, en ce qui concerne les pactes ruraux de la Politique nationale de la ruralité, on peut se demander s'il ne serait pas pertinent d'appliquer aussi au domaine agroalimentaire, et notamment à ses différents cadres normatifs, le principe de modulation de programmes qui y est annoncé. Il y a lieu de réfléchir également à l'instance qui serait la mieux placée pour arbitrer les débats de société (locaux et régionaux) qui concernent l'agroalimentaire dans cette optique de décentralisation. En outre, peut-on s'en remettre uniquement aux élus locaux à cet égard (d'autant plus qu'ils ne privilégient pas nécessairement la décentralisation, du moins telle qu'elle se présente dans sa forme actuelle promu par l'État)? Au contraire, les objectifs généraux de développement durable et de développement des communautés que visent la DSPE de Lanaudière et la TPDSL incitent à convier à ces débats tous les acteurs concernés par ces thématiques.

L'ampleur et la profondeur des problèmes prévalant dans le secteur agroalimentaire justifient l'expérimentation d'alternatives, aussi bien sur le plan des formes et des lieux de concertation en vue de susciter des projets, qu'à celui de la réalisation des projets sur le terrain (exploration de nouveaux créneaux, sauvegarde du patrimoine actuel, restauration de certains milieux, renaissance de l'agriculture de piémont, etc.). En fait, rappelons-le, pour développer une véritable « *vision renouvelée de l'agriculture et de l'agroalimentaire* » comme le proposait la Commission, la DSPE de Lanaudière et la TPDSL sont d'avis qu'il est nécessaire de substituer un modèle alternatif de système agroalimentaire à celui qui prévaut actuellement.

En résumé, nous suggérons de :

- 3 Faire du réseautage à l'échelle locale et à l'échelle régionale; c'est-à-dire développer à ces deux niveaux de nouvelles alliances stratégiques entre producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs, en mettant à profit quand c'est possible les instances (municipalités, MRC, zonage agricole, etc.) et les outils (plans d'aménagement, pactes ruraux, etc.) existants, ou en en créant de nouveau si nécessaire.
- 3 Organiser ou soutenir l'émergence d'une véritable économie sociale dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire sous toutes ses formes incluant l'agrotourisme (par exemple : exploration de nouveaux créneaux, sauvegarde du patrimoine, restauration de certains milieux, renaissance de l'agriculture de piémont, création de marchés publics de proximité, etc.).
- 3 Organiser un programme de recherche appliquée et soutenir toutes sortes d'expérimentations autour du concept d'une agriculture multifonctionnelle adaptée au Québec et à ses différentes régions.
- 3 Pour faciliter la conciliation et la cohabitation des usages en milieu agricole, faire connaître et valoriser l'agriculture multifonctionnelle, notamment en rapprochant des agriculteurs les urbains et les ruraux non agriculteurs (par exemple, en développant des circuits pédestres et cyclables en milieu rural; en mettant sur pied des kiosques, des marchés publics et des projets d'agriculture soutenue par la communauté pour mettre en marché les produits locaux, etc.)

## 10. LA GOUVERNANCE

---

Sur le plan de la gouvernance, force est de constater que le Québec ne dispose pas de tous les pouvoirs de juridiction dans le domaine agroalimentaire comme dans plusieurs autres. Dans ce contexte, il est certain que les possibilités de remplacer globalement et tout d'un coup le modèle de système agroalimentaire qui prévaut par un modèle davantage axé sur le développement durable des communautés, la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire demeurent limitées. Malgré l'importance et la relative urgence des enjeux, la stratégie à déployer pour y parvenir ne peut qu'être graduelle. Les changements ne peuvent être amorcés qu'à partir de la situation présente, c'est-à-dire à partir des instances et des outils dont disposent la société et l'État québécois. Toutefois, rien n'exclut, si nécessaire, la possibilité de revoir et d'ajuster le rôle de ces instances ainsi que l'utilité de ces outils, ou encore de se doter de nouvelles instances et de nouveaux outils. Il est impératif, également, que toutes les instances gouvernementales qui ont un rôle à jouer en matière d'agriculture et d'agroalimentaire soient mises au diapason en ce qui regarde les orientations fondamentales qui guideront la nouvelle politique agricole et agroalimentaire du Québec. Quelques pistes de réflexion :

- 3 En matière d'agriculture et d'agroalimentaire, la perspective du développement durable et du développement des communautés suppose que l'on permette à tous les acteurs concernés de participer ensemble à la concertation sur les enjeux qui les touchent. Parmi ces acteurs, les citoyens consommateurs occupent une place centrale qui doit leur être reconnue, en même temps qu'une voix au chapitre. La capacité de prise en charge citoyenne est fondamentale.
- 3 Une plus grande intersectorialité devrait être développée dans la gestion du monde rural et dans les structures de l'agroalimentaire, à tous les niveaux de juridiction (national, régional et local).
- 3 À l'échelle régionale, il faut s'interroger sur le rôle à attribuer aux Conférences régionales des élus (CRÉ) dans la gestion de la ruralité.
- 3 Par ailleurs, l'inscription dans la nouvelle politique agricole et agroalimentaire d'un principe tel la multifonctionnalité de l'agriculture supposerait que le MAPAQ élargisse ses champs d'intérêt au-delà de sa vision strictement économique, et qu'il acquière éventuellement de nouveaux mandats. Notamment, la ruralité, l'environnement et la santé liée à l'alimentation devraient occuper une place plus importante dans ses préoccupations.
- 3 Pour ce qui est du pouvoir de juridiction du milieu municipal, il gagnerait sans doute à être renforcé. Il faudrait toutefois que des balises nationales encadrent ce pouvoir accru, et il faudrait bien sûr que les acteurs de ce milieu obtiennent aussi les moyens. Notamment financiers, d'exercer ce pouvoir accru.
- 3 En ce qui concerne le mode de nomination des membres du conseil d'administration de la Financière agricole, il serait judicieux d'envisager cette question plus largement, en standardisant la façon de procéder dans les sociétés d'État. Dans tous les cas, les règles à suivre pour nommer les administrateurs devraient viser à éviter tout conflit d'intérêt, ce qui n'empêche pas de permettre une bonne représentation du milieu concerné. Dans le cas de la Financière agricole, il semble raisonnable de réserver un certain nombre de sièges aux agriculteurs, surtout regroupés pour l'instant au sein de l'UPA,
- 3 Quant à l'éventualité de permettre une pluralité de syndicats pour représenter les agriculteurs, cette question devrait être discutée et tranchée entre les principaux intéressés, soit les agriculteurs eux-mêmes.

En résumé, nous suggérons de :

- 3 Aux niveaux local et régional, mettre en place des mécanismes de concertation permettant à tous les acteurs concernés par l'agriculture et l'agroalimentaire — et notamment les citoyens consommateurs — de participer au développement de ce secteur dans une perspective de développement durable et de développement des communautés. Ces mécanismes pourraient être des forums permanents intégrant citoyens et organismes.
- 3 Conserver au milieu municipal l'obligation légale de favoriser l'utilisation prioritaire du sol des zones agricoles à des fins d'agriculture, tout en veillant à la coexistence harmonieuse des usages agricoles et non agricoles.
- 3 Encourager les agriculteurs à aborder ensemble, par le biais d'une consultation ou autrement, l'éventualité qu'une pluralité de syndicats puissent les représenter, de manière à ce qu'ils puissent choisir d'adhérer à celui de leur choix.

# CONCLUSION

---

Si le système agroalimentaire québécois connaît une crise importante nécessitant un effort de réflexion collective, il ne s'agit pas d'une situation isolée. Dans le monde entier, beaucoup d'agriculteurs vivent des difficultés qui ressemblent à celles de nos producteurs agricoles. Sans être identiques au nôtre, leurs systèmes agroalimentaires y ressemblent en certains points. Depuis une dizaine d'années, rares sont ceux qui ont pu demeurer indépendants à l'égard de l'économie mondialisée. Rares sont les États qui n'ont pas encouragé leurs agriculteurs à se lancer à l'assaut des marchés internationaux avec de grands volumes de produits issus d'une agriculture de plus en plus intensive et industrielle. Mais on pourrait difficilement affirmer que, parmi eux, les gagnants soient légion. La compétition y est féroce. Il faut être bien gros et fort pour y survivre. Et il n'est pas du tout certain que cette voie soit celle du bien commun, et qu'elle garantisse à long terme la sécurité alimentaire des humains.

Il faut l'admettre aujourd'hui, les promesses de la fameuse « révolution verte » n'ont pas été tenues. Au contraire, on reconnaît de plus en plus ses effets dévastateurs et l'urgence de les stopper en recourant à des moyens même radicaux. Par exemple, il y a tout juste deux ans, un important et fort alarmant rapport de l'ONU sur l'état des grands écosystèmes de la planète concluait que 60 % de ces écosystèmes (dont dépend la vie sur la Terre) étaient menacés, et que cela compromettrait notamment la lutte contre la pauvreté, qui avait été ciblée comme l'objectif central du Millénaire de cette organisation. Comme solutions, le rapport insistait notamment sur la nécessité de :

*« Intégrer les coûts environnementaux dans le prix des biens et services, réduire le productivisme agricole, intégrer dans les mécanismes du marché une approche coût-bénéfice qui inclura les émissions de gaz à effet de serre et les rejets d'azote, introduire la protection des écosystèmes dans la totalité des politiques et des programmes gouvernementaux, inventer une agriculture moins dommageable pour les écosystèmes, restaurer les écosystèmes endommagés et passer massivement aux économies d'énergie et aux énergies douces. »<sup>28</sup>*

Déjà, l'ONU affirmait que les questions relatives à l'alimentation, à l'agriculture et à l'environnement étaient d'une actualité de plus en plus brûlante. En fait, l'organisation soulignait, dans une perspective de développement durable, l'interconnexion profonde entre les problèmes environnementaux, économiques et sociaux. Pourtant, on observe encore une tendance à la fuite en avant dans la poursuite du modèle actuel, comme en témoignent les efforts investis dans des projets tels ceux de la production d'éthanol à partir de l'agriculture. L'agriculture, faut-il le rappeler, devrait être consacrée à l'objectif de nourrir la population et les aliments devraient cesser d'être considérés comme n'importe quelle marchandise.

Dans une perspective globale de développement durable (économique, environnemental, social et culturel), pour des communautés désirant assurer leur sécurité alimentaire, la DSPE de Lanaudière et la TPDSL considèrent que la stratégie gagnante pour le système agroalimentaire québécois se situerait d'abord à l'échelle locale. Une stratégie qui favoriserait aussi bien les agriculteurs que les citoyens consommateurs et, entre les deux, les transformateurs et distributeurs locaux. Une stratégie basée sur des principes fondamentaux comme ceux de la multifonctionnalité de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Une stratégie qui, en bout de course, respecterait davantage la santé humaine et celle de l'environnement, vers lesquelles elle serait orientée.

- 
- <sup>1</sup> Équiterre, *La sécurité alimentaire au Québec; Par un développement intégré, durable et légitime de l'agroalimentaire. Mémoire soumis à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec*, Montréal, 23 janvier 2004, p. 14-15.
- <sup>2</sup> André Guillemette, Josée Payette et Élisabeth Cadieux. *Un réseau et des chiffres, CSSS du Nord de Lanaudière et CSSS du Sud de Lanaudière*, Joliette, Service de surveillance, recherche et évaluation, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Lanaudière, 2005.
- <sup>3</sup> Données tirées de Institut de la statistique du Québec. *Enquête sur la santé des collectivités canadiennes 2003 (ESCC cycle 2.1, Fichier de microdonnées à grande diffusion)*, tableaux 150B.
- <sup>4</sup> Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière. *Plan d'action régional de santé publique 2004-2007. Agir ensemble pour mieux vivre aujourd'hui et demain dans Lanaudière*, Joliette, 2003, p. 24.
- <sup>5</sup> La « qualité des aliments » est un des cinq aspects de la sécurité alimentaire distingués par Équiterre, 2004, p. 14-15.
- <sup>6</sup> La « diversité des aliments » est un autre des cinq aspects de la sécurité alimentaire distingués par Équiterre, 2004, p. 14-15.
- <sup>7</sup> UPA Lanaudière. *Perspectives de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de Lanaudière dans le cadre de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec*, hiver 2007, 2 p.
- <sup>8</sup> Félicien Hitayezu. *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec. Estimations pour 2005. Portrait régional et contribution de l'industrie bioalimentaire à l'activité économique régionale*, Québec, MAPAQ, 2006, p. 108.
- <sup>9</sup> Patrick Mundler. « La multifonctionnalité de l'agriculture, une nouvelle façon d'appréhender le rôle de l'agriculture dans l'espace rural? », *Économie et humanisme*, octobre 2002, 5 p.
- <sup>10</sup> Dalen Allen Pfeiffer. *Eating Fossil Fuels*, *The Wilderness Publications*, 3 octobre 2003, 7 p.
- <sup>11</sup> G. Daniel Bednarz. « Public health in a post-petroleum world », *Energy Bulletin*, 14 décembre 2005, 7 p.
- <sup>12</sup> Conférence régionale des élus de Lanaudière. *Document de référence en préparation du plan quinquennal de développement 2007-2012. Portrait sectoriel*, Joliette, p. 1 et 3.
- <sup>13</sup> *Ibid.*, p. 1 et 3.
- <sup>14</sup> L'« accès aux aliments » est un autre des cinq aspects de la sécurité alimentaire distingués par Équiterre, 2004, p. 14-15.
- <sup>15</sup> Réginald Harvey. « Agriculture biologique. Le bio n'atteint pas les objectifs de croissance du plan stratégique », *Le Devoir*, 14 mars 2007, p. C3.
- <sup>16</sup> La « pérennité du système agroalimentaire » est un autre des cinq aspects de la sécurité alimentaire distingués par Équiterre, 2004, p. 14-15.
- <sup>17</sup> CAAAQ, *Agriculture et agroalimentaire : choisir l'avenir. Document de consultation*, Québec, 2007, p. 24.
- <sup>18</sup> Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec. *De la fourche à la fourchette : une agriculture durable pour des communautés en santé. Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois*, Nicolet, le 20 février 2007, p. 4.
- <sup>19</sup> Ginette Lafleur et Marie-Alexia Allard. *Enquête sur la santé psychologique des producteurs agricoles du Québec*, La Coop Fédérée, août 2006, p. ii à v.
- <sup>20</sup> Céline Poissant et Marie-Andrée Devynck. *Agriculture écologique et développement social durable dans Lanaudière : Le point de vue d'acteurs du milieu*, Joliette, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux, Direction de santé publique et d'évaluation, CINBIOSE et UQAM, août 2005, p. 106-107.
- <sup>21</sup> *Ibid.*, p. 101-103.
- <sup>22</sup> *Ibid.*, p. 107-108.
- <sup>23</sup> Conseil de la science et de la technologie. *OGM et alimentation humaine : impacts et enjeux pour le Québec*, Québec, 2002, p. 126.
- <sup>24</sup> Institut national de santé publique du Québec. *Aliments génétiquement modifiés et santé publique. Document synthèse*, Québec, 2001, p. 32.
- <sup>25</sup> La « diversité des aliments » et la « capacité de prise en charge citoyenne » sont deux des cinq aspects de la sécurité alimentaire distingués par Équiterre, 2004, p. 14-15.
- <sup>26</sup> Gouvernement du Québec. *Investir pour l'avenir. Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes liés au poids 2006-2012*, Québec, 2006, 50 p.
- <sup>27</sup> *Ibid.*
- <sup>28</sup> Louis-Gilles Francoeur. « Les grands écosystèmes n'en peuvent plus. L'ONU publie un premier bilan de la biosphère », *Le Devoir*, 30 mars 2005, pages 1 et 8. La synthèse du rapport en question peut être obtenue sur le site internet : [www.millenniumassessment.org](http://www.millenniumassessment.org)
-